



## INFO

[Accueil](#) | [Info](#) | [Politique](#) | [Politique provinciale](#)

# Une députée de la CAQ livre un vibrant plaidoyer pour la conservation des milieux naturels



La députée de la CAQ Agnès Grondin lors de l'étude des crédits du ministère de l'Environnement, le 1er mai 2019.

PHOTO : RADIO-CANADA



Thomas Gerbet

Publié le 2 mai 2019 à 4 h 11 HNE

**⚠** Prenez note que cet article publié en 2019 pourrait contenir des informations qui ne sont plus à jour.

La députée caquiste Agnès Grondin, dont la circonscription d'Argenteuil est durement touchée par les inondations, a fait une allocution remarquée face au ministre de l'Environnement du Québec mercredi. Lors de l'étude des crédits budgétaires du ministère, elle a farouchement défendu l'importance de la protection de la biodiversité et placé son propre gouvernement face à ses responsabilités.

Habituellement, lors de l'étude des crédits budgétaires d'un ministère, les députés de la partie gouvernementale posent des questions consensuelles pour ne pas mettre leur ministre dans l'embarras. La députée Agnès Grondin a pris le parti de la franchise.

Durant une quinzaine de minutes, face au ministre de l'Environnement Benoit Charette, la députée de la CAQ a prévenu qu'elle fera de la conservation des milieux naturels son cheval de bataille pour les prochaines années.

**Cyberharcèlement : 9 mois de prison pour le troll de Sébastien Rioux**

Tout au long de son discours, l'élue caquiste a encouragé le gouvernement à mettre les bouchées doubles pour atteindre les cibles d'aires protégées. Elle a aussi dénoncé la disparition et la fragmentation des milieux naturels, milité pour la création de corridors écologiques, encouragé le rétablissement de populations d'espèces vulnérables et vanté la nouvelle loi concernant la conservation des milieux humides et hydriques, que François Legault avait critiquée lors de la campagne électorale.

**« *La nature, aujourd'hui, se transforme rapidement et sa capacité de résilience est inéluctablement mise au défi.* »**

— Agnès Grondin, députée d'Argenteuil de la Coalition avenir Québec.

« J'ai acquis, au fur et à mesure des années, une compréhension aiguisée de la nécessité de protéger la biodiversité », a expliqué Agnès Grondin.

PUBLICITÉ

AILLEURS SUR INFO

**Cyberharcèlement : 9 mois de prison pour le troll de Sébastien Rioux**

Biogiste de formation, elle détient une maîtrise en sciences de l'environnement de l'Université du Québec à Montréal. La députée de 52 ans a dirigé pendant 10 ans le Conseil régional de l'environnement des Laurentides.

Agnès Grondin est aussi membre fondatrice de l'organisme de bassin versant de la rivière du Nord, actuellement en crue. Dans son comté d'Argenteuil, 14 des 17 municipalités sont touchées par des inondations. C'est le cas de Lachute, de Grenville-sur-la-Rouge et de Saint-André-d'Argenteuil.

## **Une leçon d'environnement faite aux élus**

L'étude des crédits du ministère de l'Environnement du Québec a duré neuf heures et s'est étalée sur deux jours.

PHOTO : RADIO-CANADA

Face au ministre Charette et aux membres de la Commission parlementaire des transports et de l'environnement, dont elle est vice-présidente, Agnès Grondin a rappelé qu'un million d'espèces animales et végétales pourraient être menacées d'extinction.

Ramenant l'enjeu à celui des inondations que subissent les Québécois, elle a rappelé « la considérable contribution des écosystèmes au bien-être des humains », faisant valoir que « l'enjeu de la biodiversité est tout aussi important que celui des changements climatiques ».

« On n'a qu'à penser aux boisés qui agissent comme purificateurs d'air, aux milieux humides qui agissent comme véritables reins de la planète, aux insectes pollinisateurs comme acteurs incontournables dans le succès des cultures, les champignons et les bactéries comme des éboueurs transformant les matières organiques en engrais, les tourbières comme des réserves naturelles pour séquestrer le carbone... C'est ce qu'on appelle communément des services écologiques et il faut les conserver. »

**« Une société qui se respecte, et qui se construit, construit aussi son discours sur les trésors qu'elle possède. »**

AILLEURS SUR INFO

— Agnès Grondin, citant l'auteur et anthropologue Serge Bouchard  
**Cyberharcèlement : 9 mois de prison pour le troll de Sébastien Rioux**

## **Le ministre accepte de collaborer avec la députée**

Le ministre de l'Environnement du Québec, Benoit Charette, lors de l'étude des crédits de son ministère, le 1er mai 2019

PHOTO : RADIO-CANADA

Alors qu'elle concluait son allocution en regrettant les difficultés vécues par les acteurs sur le terrain qui cherchent à innover et à soutenir la conservation, notamment sur les terres privées, la députée caquiste a invité le ministre à travailler avec elle pour mieux les accompagner et à les aider à « relier par des corridors écologiques des noyaux de conservation ou des parcs ».

PUBLICITÉ

AILLEURS SUR INFO

**Cyberharcèlement : 9 mois de prison pour le troll de Sébastien Rioux**

Benoit Charette s'est dit prêt à collaborer « avec grand plaisir ».

Le ministre de l'Environnement en a profité pour annoncer que le Conseil des ministres a approuvé, mercredi, l'ajout de cinq nouvelles aires protégées permanentes et « d'autres annonces viendront dans les prochains mois ».

Le Québec s'est donné comme objectif de protéger 17 % du milieu terrestre et 10 % du territoire marin d'ici 2020. Ces aires sont ainsi à l'abri des activités forestières, minières et énergétiques.

Actuellement, la province protège environ 10 % d'aires terrestres et moins de 2 % d'aires marines.

« On se rapproche de l'échéance, a rappelé le ministre Charette. On souhaite naturellement rencontrer cette cible, mais on se rend compte qu'on part de loin. On ne renonce pas. On va tout faire pour respecter l'échéancier. »

## **Le ministre défend le règlement sur les milieux humides**

Le gouvernement a déjà reçu 26 millions de dollars pour compenser la destruction de milieux humides et hydriques, en vertu du nouveau règlement.

PHOTO : RADIO-CANADA

Pour lutter contre la disparition des milieux naturels, une des causes des inondations, Benoit Charette a vanté la nouvelle réglementation sur la compensation pour l'atteinte aux milieux humides et hydriques qui a, selon lui, « beaucoup de vertus ».

Les promoteurs (entreprises, villes...) qui obtiennent une autorisation du ministère de l'Environnement pour détruire un de ces milieux doivent préalablement démontrer qu'ils ont tout fait pour éviter puis minimiser leur impact. Si cela n'a pas été possible, ils doivent compenser en versant une somme dont la règle de calcul varie selon les municipalités.

Benoit Charette a annoncé que le gouvernement a déjà accumulé 26 millions de dollars dans ce fonds en l'espace de quelques mois.

Lors de la campagne électorale, le chef de la CAQ François Legault qualifiait cette réglementation de « frein au développement ». Or, le ministre de l'Environnement a annoncé, mercredi, que « le niveau et le nombre de demandes [d'autorisation] n'ont pas diminué à la suite de l'adoption du règlement ». MEILLEURS SUR INFO Cyberharcèlement : 9 mois de prison pour le troll de Sébastien Rioux

« Le milieu s'est adapté », s'est réjoui Benoit Charette, qui aimeraient toutefois que les réalités régionales soient mieux reflétées.

Le ministre a par ailleurs annoncé qu'il respectera la loi et rendra public, d'ici au 16 juin, un premier programme visant à restaurer les milieux humides et hydriques ou à en créer de nouveaux.

## La CAQ en évolution sur l'environnement?

Lui-même élu d'une circonscription touchée par les inondations, celle de Deux-Montagnes, le ministre de l'Environnement a tenu à rappeler que « les impacts des changements climatiques se font de plus en plus sentir et [qu']il faudra adapter les budgets ».

Se sachant critiquée pour ne pas avoir fait de l'environnement une priorité en campagne électorale, la Coalition avenir Québec en fera le thème principal de son congrès national, les 25 et 26 mai. Une panoplie de mesures environnementales seront proposées au vote des membres.

Juste après l'élection du 1er octobre 2018, le quotidien *Le Devoir* avait réalisé une entrevue avec la députée caquiste Agnès Grondin. « Pourquoi avoir choisi ce parti » lui avait demandé le journal. Ce à quoi elle avait répondu : « À la CAQ, ce qui m'a attirée énormément, c'est l'envie de changer les choses. Rapidement. J'ai 51 ans, je n'ai plus le temps d'attendre 40 ans avant que les choses changent. »



Thomas Gerbet

+ Suivre

:

Commentaires 29

▼

You souhaitez signaler une erreur?

Écrivez-nous ↗

Vous souhaitez signaler un événement dont vous êtes témoin?

AILLEURS SUR INFO  
Écrivez-nous en toute confidentialité ↗  
**Cyberharcèlement : 9 mois de prison pour le troll de Sébastien Rioux**